

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Ana Roch, Patrick Dimier, Jean-Marie Voumard, Sandro Pistis, Thierry Cerutti, André Python, Francisco Valentin, Christian Flury, Françoise Sapin

Date de dépôt : 20 septembre 2021

Proposition de motion

COVID-19 – Respecter celles et ceux qui ne peuvent être vaccinés

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que toute la population ne peut se faire vacciner ;
- qu’il est du devoir des élus, législatif et exécutif confondus, de ne pas provoquer des discriminations entre les citoyens ;
- que la Constitution pose un interdit formel à toute forme de discrimination ;
- que la politique en cours génère, en raison de son impréparation, de telles discriminations ;
- qu’il ne suffit pas de suivre des injonctions dont le fondement n’est ni scientifiquement stable ni de nature à permettre de discriminer des Citoyens pris, à leurs dépens, dans un discours aussi surréaliste qu’inopérant,

invite le Conseil d’Etat

- à prendre sans délai des mesures qui mettent un terme à ces discriminations ;
- à décider que les personnes qui ne peuvent pas être vaccinées sont mises au bénéfice d’une extension de validité du test COVID qui est portée à une semaine ;
- à déclarer la gratuité de ces tests jusqu’à la fin des mesures de prévention contre l’épidémie COVID.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

La situation actuelle comporte déjà de nombreuses atteintes aux libertés individuelles sans que ni l'Etat ni les scientifiques nous aient démontré que les mesures qu'ils infligent au Souverain sont justifiées.

La situation des personnes qui sont dans une impossibilité clinique d'être vaccinées est rendue tout simplement impossible et exagérément contraignante.

Certes, il convient d'éviter une surcharge des installations hospitalières, mais ce n'est qu'une mesure de nature logistique. En revanche, ce motif ne peut justifier une atteinte aussi disproportionnée que celle qu'elle inflige à des citoyens d'ores et déjà en situation complexe à gérer. Ce traitement sans discernement envers nos concitoyens n'est tout simplement pas admissible dans un système politique qui consacre l'interdiction de toute forme de discrimination.

C'est pourquoi la présente proposition de motion invite le Conseil d'Etat à prendre sans délai une mesure simple, l'extension de la validité des tests PCR et/ou antigéniques pour toutes les personnes qui ont un empêchement clinique à se faire vacciner.

Cette extension n'a d'ailleurs rien d'exceptionnel puisque les hautes écoles viennent de la décréter sur les campus.

Il convient, pour le surplus, de préciser que ces personnes, très conscientes de leurs risques personnels, sont particulièrement scrupuleuses dans le respect de l'ensemble des gestes barrières qui demeurent, à ce jour, les plus efficaces pour enrayer une propagation du virus, le vaccin ne visant quant à lui qu'à en diminuer les effets.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à soutenir cette proposition de motion afin qu'elle soit mise en action le plus rapidement possible.